Image not found or type unknown

Divorce à l'amiable et crédit pour panneaux photovoltaïque

Par **ebmotel**, le **28/06/2014** à **17:45**

Bonjour.
nous allons divorcer malheureusement.
nous avons un crédit pour des panneaux photovoltaïques. nous devons encore 13000€ à la banque. EDF nous rachète l'électricité produite. Production annuelle : 1400€
Ma femme veut racheter ma part et garder la maison.
Vais-je devoir payer la moitié du crédit photovoltaïque (soit 6500) alors que je ne bénéficierai plus de la production annuelle ?

Par **Visiteur**, le **30/06/2014** à **14:02**

Bonjour,
marié ou pas vous avez signé avec la banque; divorcé ou pas, ça tient toujours ! Votre nom apparait toujours sur l'emprunt...

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés